

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Le **mardi 15 décembre 2020** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Verneuil-sur-Seine, légalement convoqué le **9 décembre 2020**, s'est réuni à l'Espace Maurice Béjart, sous la présidence de Monsieur **Fabien AUFRECHTER**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **17**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Olivier MELSENS, Ida GONTHIER, Paul MALLERET, Louissette FEDIERE, Michel DEBJAY, Marie-Claude BOURDON-BENHAMOU, Eugène DALLE, Carole GODARD, Olivier LUJIC adjoints ;

Mesdames et Messieurs, Socrate GABRIELIDES, Philippe LENFANT, Abderrahim CHAHBOUN, Caroline PISICA, Catherine CHARUEL, Nathalie PRUVOT, Anthony HERRY, Sophie GARREC, Maria DA SILVA PARAUTA, Cyril AUFRECHTER, Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Lorraine DELMAS, Fabien LEMOINE, Laurent PRUD'HON, Carmen ROBERT, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Georges-Edouard **BACLE** représenté par Eugène **DALLE**,
Rania **SLIM** représentée par Fabien **AUFRECHTER**,
Ania **REDJDAL-ORTELLI** représentée par Cyril **AUFRECHTER**.

Absents excusés :

Nombre de pouvoirs : **3**

Nombre de conseillers effectivement présents : **30**

Nombre de votants : **33**

Secrétaire de séance : Socrate **GABRIELIDES**

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 17 septembre et du 13 octobre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLECT

Le conseil municipal, **à la majorité**, (3 abstentions : Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Lorraine DELMAS), **DÉSIGNE**, afin de représenter la commune auprès de la CLECT, M. Paul MALLERET et M. Olivier MELSENS en qualité de délégués titulaires et M. Socrate GABRIELIDES et MME Catherine CHARUEL en qualité de délégués suppléants.

BUDGET VILLE : DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (Fabien LEMOINE ne participe pas au vote), **DECIDE** de procéder à la décision modificative sur le budget 2020, selon les tableaux annexés à la présente délibération.

BUDGET VILLE : PRODUITS IRRECOURVABLES, ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables figurant sur les états qui seront annexés à la présente délibération.

BUDGET BEJART : PRODUITS IRRECouvrABLES, ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables figurant sur les états qui seront annexés à la présente délibération.

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DU SIVOM DE SAINT GERMAIN EN LAYE

Considérant la baisse des recettes de fonctionnement de la section fourrière, induite par la réduction d'activité liée à la crise sanitaire du COVID-19, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **DECIDE** d'accepter le versement d'une participation exceptionnelle d'un montant de 2 397.30 Euros.

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **AUTORISE** le Maire à verser un acompte sur les subventions allouées au titre de l'exercice 2020 aux établissements publics suivants, à savoir, le C.C.A.S. : 98 000 euros soit 35 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 abstentions : Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Lorraine DELMAS, Fabien LEMOINE), **DECIDE** en attendant le vote du Budget Primitif 2021 d'ouvrir les crédits pour un montant maximum de : Pour le budget de la ville :

- 12 500 € sur le chapitre 20 : immobilisations incorporelles
- 233 000 € sur le chapitre 21 : immobilisations corporelles

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE DAME :

POUR LES ELEVES DES CLASSES ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (Fabienne HUARD, Carmen ROBERT, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE ne participent pas au vote, et 1 abstention : Fabien LEMOINE), **DECIDE** de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2019/2020 à 488,00 € par élève vernolien des classes élémentaires, soit un total de 151 280 € pour 310 élèves.

POUR LES ELEVES DES CLASSES MATERNELLES

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (Fabienne HUARD, Carmen ROBERT, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE ne participent pas au vote, et 1 abstention : Fabien LEMOINE), **DECIDE** de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2019/2020 pour les 95 élèves vernoliens des classes maternelles, à 92 435 €.

PROGRAMME IMMOBILIER 11 GRANDE RUE, CESSIION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS A LA COMMUNE PAR BOUYGUES IMMOBILIER ET SPIRIT

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (Carmen ROBERT ne prend pas part au vote), **DECIDE d'acquérir** moyennant le prix de 1euro (UN EURO) les voies et espaces commun tels que définis dans la convention de transfert signée entre BOUYGUES IMMOBILIER, SPIRIT IMMOBILIER et la commune de VERNEUIL-SUR-SEINE le 17 juillet 2017.

AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LE PROJET DE LA POINTE DE VERNEUIL

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention d'action foncière du 4 décembre entre l'EPAMSA, la CU GPS&O, l'EPIFIF, et la Commune de Verneuil-sur-Seine annexé à la présente délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARC DE L'ORANGERIE

AVENANT 1 AU LOT 3

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (Fabien LEMOINE ne prend pas part au vote), **APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 au lot n°3 (Ferronnerie) du marché n°2019-30 relatif aux travaux d'aménagement du parc de

l'Orangerie, passé avec l'entreprise **FERRONNERIE PICARD DUBOSQ**, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°3 ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANT 2 AU LOT 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la passation de l'avenant n°2 au lot n°1 (VRD et fontaine maçonnée) avec l'entreprise VALLOIS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANT 2 AU LOT 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la passation de l'avenant n°2 au lot n°2 (Espaces verts, mobiliers urbains et clôtures) avec l'entreprise VALLOIS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU PARC SAINT MARTIN

AVENANT 2 AU LOT 1

Le Conseil Municipal, à la majorité (Fabien LEMOINE ne prend pas part au vote) **APPROUVE** la passation de l'avenant n°2 au lot n°1 (VRD) du marché n°2019-15, relatif aux travaux de réhabilitation du Parc Saint Martin, passé avec la société FRANCILIENNE DE TP et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2 ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANT 3 AU LOT 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la passation de l'avenant n°3 au lot n°2 (Abattage, aménagements paysagers, arrosage, mobilier) du marché n°2019-15, relatif aux travaux de réhabilitation du Parc Saint Martin, passé avec la société BRUNO PERIL JEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°3 ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DES FAÇADES DU GYMNASSE COUBERTIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la passation de l'avenant n°2 au marché 2019-08, relatif aux travaux de réfection des façades du Gymnase Coubertin avec l'entreprise RG CONCEPT, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANT 1 AU LOT 4 DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DU GRAND COLOMBIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la passation d'un avenant n°1 au lot n°4 (Plomberie) du marché n°2019-22 relatif aux travaux de réhabilitation et mise en accessibilité du Grand Colombier, passé avec la société SECA et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°4 (Plomberie) ainsi que tout document s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU BATIMENT ETAT-CIVIL

AVENANT 1 AU LOT 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prolongation du délai d'exécution du lot N°2 (Menuiseries extérieures - Métallerie - Serrurerie) du marché relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment « Etat Civil » jusqu'au 10/12/2020 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot N°2 du marché 2019-25 pour prolongation de délai avec l'entreprise BBG, titulaire de ce lot.

AVENANT 2 AU LOT 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prolongation du délai d'exécution du lot N°1 (Gros œuvre - VRD - Charpente bois - Couverture - Menuiseries intérieures - Plâtrerie - Carrelage – Peinture) du marché relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment « Etat Civil » jusqu'au 10/12/2020 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot N°1 du marché 2019-25 pour prolongation de délai avec l'entreprise ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION, titulaire de ce lot.

AVENANT 1 AU MARCHE DE LOCATION/MAINTENANCE DU MATERIEL D'IMPRESSION ET ACHAT/MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION D'IMPRESSION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 au marché n°2014-57 relatif à la fourniture et la maintenance du matériel d'impression pour les services et les écoles de la commune, passé

avec société **KONICA MINOLTA** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX MAISONS EN LOCAUX ASSOCIATIFS : EXONERATION DE PENALITES DE RETARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'exonération totale des pénalités de retard encourues par les entreprises LEFEVRE, MENUISERIE CONCEPT SYSTEM et POINT SERVICE, titulaires des lots 1, 4 et 9 du marché de travaux d'aménagement de deux maisons en locaux associatifs au 5 bis et 7 grande Rue ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la mise à jour du règlement interne de la commande publique tel qu'annexé à la présente délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le règlement, uniquement en cas de modification des seuils mentionnés dans le code de la commande publique, tels que repris dans le règlement intérieur sans nouvelle délibération du conseil municipal, **PRECISE** que l'article 9 « Identification des techniques d'achat innovantes et responsables » portant sur la période 2015/2020, fera l'objet d'une proposition de mise à jour après avis de la commission des marchés.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ECOLE ELEMENTAIRE NOTRE DAME LES OISEAUX

Considérant la volonté municipale de renouveler son engagement de partenariat avec l'école élémentaire Notre Dame les Oiseaux de Verneuil-sur-Seine pour l'année scolaire 2020-2021, considérant l'avis de la commission du 4 décembre 2020, le Conseil Municipal, **à la majorité**, (2 abstentions : Fabienne HUARD et Fabien LEMOINE, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE ne participe pas au vote), **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

SAISON CULTURELLE 2020/2021 : REMBOURSEMENT DE PLACES EN CAS D'ANNULATION OU DE REPORT DES SPECTACLES PREVUS EN 2020 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder le remboursement aux spectateurs qui en font la demande sur présentation du ou des billets donnant accès aux spectacles 2020 de la saison 2020/2021 qui sont annulés ou reportés en raison de la crise sanitaire, **PRÉCISE** que les montants seront imputés en annulation de titres à la fonction 313, nature 7062 du budget de l'espace Maurice-Béjart.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires culturelles, Vie associative, Sport, Vie éducative, Jeunesse, Intergénérationnel, Citoyenneté, Jumelage, Patrimoine et Fêtes du vendredi 4 décembre 2020, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE** l'adoption de la modification du règlement intérieur du Conseil d'établissement de l'école municipale de musique et de danse joint à la présente délibération.

CREATION D'UN EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET

Le Conseil Municipal, à la majorité, (3 abstentions : Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Lorraine DELMAS, 7 votes contre : Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Laurent PRUD'HON, Carmen ROBERT, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, Fabien LEMOINE), **ACTE** la création d'un poste de collaborateur de cabinet à temps plein, directement rattaché à l'autorité territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2021, **RAPPELLE** que la rémunération du collaborateur de cabinet est fixée par l'autorité territoriale dans la limite des plafonds réglementaires,

CREATION/SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil Municipal, à la majorité, (7 votes contre : Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Laurent PRUD'HON, Carmen ROBERT, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, Fabien LEMOINE) **DECIDE** de supprimer le poste suivant :

EMPLOI	CATEGORIE	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL
Directeur/trice de la Culture et de la Communication	A	Administrative	Tous les grades du cadre d'emploi d'attaché territorial	Temps complet

La suppression aura lieu à la prise de fonction effective du collaborateur de cabinet (délibération n°2020-106 **DECIDE** de créer les postes suivants :

EMPLOI	CATEGORIE	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL
Directeur/trice de la Culture	A	Administrative	Tous les grades du cadre d'emploi d'attaché territorial	Temps complet
Directeur/trice de la Communication	A	Administrative	Tous les grades du cadre d'emploi d'attaché territorial	Temps complet

CREATION DE TROIS POSTES D'APPRENTIS

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Fabien LEMOINE), **DECIDE** d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement des apprentis conformément au tableau suivant :

Direction service	Fonction	Niveau de diplôme
Communication	1 Apprenti(e) en communication	Bac à bac +3
Culture	1 Apprenti(e) en gestion événementielle	Bac à bac +3
Finances	1 Apprenti(e) en comptabilité	Bac à bac +3

DIT que les dépenses budgétaires inhérentes seront imputées au chapitre globalisé 012 du budget de la Direction des Ressources Humaines, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

REGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Fabien LEMOINE), **DECIDE** d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour la filière police municipale, en complément de l'indemnité spéciale mensuelle et selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et au coefficient maximum de 8, **PRECISE** que le montant du régime indemnitaire suivra le sort du traitement principal en cas de changement de temps de travail (temps partiel y compris thérapeutique) ou de maladie ordinaire et qu'il sera suspendu en cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée.

PRECISE que l'autorité territoriale est chargée de déterminer le montant individuel applicable à chaque agent au regard notamment de ses compétences, de sa fonction et de sa manière de servir.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, à la majorité, (6 votes contre : Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Laurent PRUD'HON, Carmen ROBERT, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, et 1 abstention : Fabien LEMOINE), **AUTORISE** la création de postes, les déclarations de vacance correspondantes, et les suppressions de postes, **APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe dans le tableau joint à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 15 décembre 2020

Le Maire,

Fabien AUFRECHTER

